



TERRITOIRES CONSEILS - EN DIRECT

Un service Banque des Territoires

Décembre 2020 — N° 346

En chiffres

11 228

C'est le nombre de questions traitées au 31 octobre 2020 par notre service juridique et financier depuis le début de l'année.

Édito

Les élus locaux au service de l'intérêt général

Pour faire face à une situation sanitaire sans précédent, vous avez dû vous organiser en 2020 afin d'assurer la continuité des services publics et de garantir la solidarité. De nombreux exemples de réponses innovantes que vous avez apportées ont été mises en avant dans **la base d'expériences** de Territoires Conseils.

Le décalage des élections municipales a généré des interactions plus fortes entre les équipes sortantes et les nouveaux élus pour gérer une situation compliquée exigeant rapidité de réaction et forte proximité avec la population. A peine installés, vous devez faire face à un nouveau confinement et renforcer votre présence auprès des personnes vulnérables, tout en gérant au plus près les services publics au premier rang desquels les écoles, cantines et centres de loisirs.

Territoires Conseils vous accompagne avec des outils d'information, des prestations de conseil et son service de renseignements téléphoniques juridiques et financiers (0970 808 809). Un service très sollicité ces derniers mois avec 11 228 questions traitées au 31 octobre depuis le début de l'année 2020. La grande majorité des questions porte sur les relations institutionnelles et les marchés publics, mais également sur le service aux usagers et la question des commerces. Territoires Conseils a mis en place une série d'événements à distance pour répondre au mieux à vos préoccupations en apportant un éclairage juridique et d'experts. Les comptes rendus de ces réunions, tout comme les réponses apportées par le service juridique sont disponibles **en ligne dans un espace conçu pour vous** comme une boîte à outils.

Clin d'œil

APPUI JURIDIQUE



POSEZ
VOS QUESTIONS
par téléphone au
0970 808 809
Service gratuit
de renseignements
juridiques et financiers
du lundi au vendredi
de 9h à 19h



> Indre-et-Loire (37)

Tours Métropole allie agriculture et zone inondable

Longtemps maraîchères, les Îles Noires retrouvent progressivement leur vocation. Sur ces terres inondables de la commune de La Riche, Tours Métropole déploie depuis 2016 une politique d'acquisitions foncières pour installer de nouveaux porteurs de projets agricoles.



© Tours Métropole - Les Îles Noires

Tours Métropole et la ville de La Riche ont instauré en 2016 une zone d'aménagement différé (ZAD) sur le site, qui leur permet de préempter tout terrain mis en vente. Si elle ne dispose pas des outils de portage d'un établissement public foncier, Tours Métropole privilégie cependant une politique des petits pas, sans recourir à l'expropriation. Chaque terrain acquis est nettoyé des éventuels déchets présents par les services métropolitains et ceux de la commune, le site ayant servi de décharge illégale de déchets inertes pendant des années. Avant de les louer à des porteurs de projets, Tours Métropole équipe également ces terrains agricoles dans une logique « clé en main ».

Les Îles Noires se situent dans le lit mineur de la Loire et dépendent du plan de prévention du risque inondation (PPRI) adopté en 2017. Pour lever les éventuels freins à l'installation maraîchère en zone inondable, Tours Métropole a donc demandé à user du droit constitutionnel à l'expérimentation, qui permet d'adapter les lois nationales aux situations locales. Objectif : obtenir les mêmes autorisations que pour les terrains de loisirs et permettre notamment l'implantation de serres. Une solution efficace, en attendant un nouveau PPRI « agricole-compatible ».

Si le volet agricole est bien engagé, le projet porté par les élus métropolitains et ceux de La Riche va au-delà. D'ici 2025, la deuxième ligne de tramway pourrait aboutir à la porte d'entrée des Îles Noires. Une première étape s'engage dès 2020 avec le remodelage du talus d'entrée pour faciliter l'accès aux îles. Des percées visuelles sur la Loire, des mobiliers et une voie accessible à tous vont être aménagés. Ils feront la jonction avec les espaces maraîchers où l'un des agriculteurs a également ouvert une guinguette. Mais la métamorphose principale se situe à l'extrémité ouest du territoire : fin 2020, les anciennes carrières de Gévrioux cesseront leur activité. Et les 47 hectares du site renaturé par l'entreprise propriétaire pourraient proposer à terme un espace de baignade naturelle de 19 hectares, le deuxième plus grand espace de l'agglomération.

D'après l'article de Claire Lelong, pour la plateforme www.banquedesterritoires.fr

CONTACTS

Tours Métropole

Silvère Guérin - Directeur de la transition écologique

Tél. 02 47 80 11 84 - 60 avenue Marcel Dassault, 37206 Tours

email : s.guerin@tours-metropole.fr

www.tours-metropole.fr

Retrouvez toutes les expériences des territoires sur notre site www.banquedesterritoires.fr, rubrique **Base d'expériences**

Pyrénées-Atlantiques (64)

Avec Le Repos des héros, le département des Pyrénées-Atlantiques relance le tourisme par la solidarité

Fin mars, le département des Pyrénées-Atlantiques lançait Le Repos des héros, une opération de solidarité offrant à la fois des vacances aux soignants et un soutien aux professionnels du tourisme locaux. Une action aujourd'hui déployée dans une quarantaine de départements.

Finistère (29)

La Nutrinavette, un jeu sur l'alimentation-santé sillonne Brest Métropole

Brest Métropole a lancé un escape game consacré à la règle des « 3 V » : manger Vrai, Varié et Végétal d'Anthony Fardet. Installée dans une caravane, l'animation se déplace en ciblant prioritairement les habitants des quartiers de la politique de la ville pour les sensibiliser aux enjeux de l'alimentation.

Lot (46)

Création d'un CIAS dans le Lot pour optimiser la gestion des établissements de personnes âgées

Les six établissements publics de personnes âgées du territoire rural de la Communauté de communes du Cauvaldor ont mutualisé leur gestion au sein d'un CIAS, gagnant en force et en professionnalisme.

Loir-et-Cher (41)

Dans l'Agglomération de Blois, un GPS 100% vélo

Pour favoriser la pratique du vélo, la Communauté d'Agglomération de Blois propose depuis 2018 à ses habitants une application mobile gratuite. Un GPS 100% vélo qui permet de mieux connaître les pratiques cyclistes et d'améliorer les aménagements grâce aux remontées des utilisateurs.

Gironde (33)

Un employé communal mobilisé pour produire des légumes bio à Cussac-Fort-Médoc

Engagée dans une démarche alimentaire territoriale, la Commune de Cussac-Fort-Médoc a installé une régie agricole communale et un jardin partagé, et recruté un maraîcher municipal pour approvisionner la cantine municipale en légumes bio... mais pas seulement !

Finistère (29)

Au Pays de Landivisiau, le Pass dynamise l'activité économique

En 2017 la Région Bretagne créait le Pass Commerce et Artisanat, en étroite coopération avec les communautés de son territoire, pour revitaliser l'activité économique et maintenir les activités de proximité en zones rurales. Focus sur l'expérience du Pays de Landivisiau.

Agenda

Webconférences

Jeudi 3 décembre de 10h30 à 12h

Le droit à la formation des élus locaux

Mardi 8 décembre de 10h à 12h

L'économie circulaire au service du développement économique territorial

Jeudi 10 décembre de 10h à 12h

Mobilité en territoires peu denses

Réunions téléphoniques

Jeudi 10 décembre de 10h30 à 12h

La voirie communale et intercommunale

Mardi 15 décembre de 10h30 à 12h

Les concessions funéraires

Comptes rendus

Les pouvoirs de police du maire et du président de l'EPCI à fiscalité propre

(Réunion du 4 novembre)

Point d'actualité sur les enjeux intercommunaux de cette fin d'année

(Réunion du 5 novembre)

Comment mieux maîtriser les projets d'énergie renouvelable sur son territoire ?

(Réunion du 5 novembre)

Projet de Loi de finances pour 2021 : quelles sont les dispositions intéressant les collectivités ?

(Réunion du 6 novembre)

Outils et schéma de mutualisations au sein du bloc local (enjeux, cadre juridique, conditions de réussite et évaluation)

(Réunion du 6 novembre)

Comment structurer et consolider des projets alimentaires territoriaux économiquement viables ?

(Réunion du 17 novembre)

Publication

Démarche sociale intercommunale

La démarche "Politique sociale intercommunale" vise à accompagner les élus dans l'élaboration d'un projet social d'intérêt communautaire. Cette démarche se nourrit des réalités communales.

COMMENT PARTICIPER ?

Les webconférences et les réunions téléphoniques réunissent les élus et les techniciens des collectivités locales autour de sujets d'actualité juridique et financière. Elles offrent un accès direct à des experts et donnent lieu à la publication de comptes rendus et de fiches pédagogiques.

L'inscription s'effectue **en ligne** et nécessite la création d'un compte Banque des Territoires.

Pour toute information, contactez-nous par mail à l'adresse :

territoiresconseils@caissedesdepots.fr

Abonnez-vous !

Recevez deux fois par mois
la **newsletter gratuite**
de **Territoires Conseils**
pour retrouver le programme des journées
thématiques
et des téléconférences.

Inscription sur notre site :
www.banquedesterritoires.fr

Publication du mois

Comment mieux maîtriser les projets d'EnR ?

La production d'énergie devient une ressource à enjeu dans les territoires. Les collectivités ont vocation à en capter au mieux les retombées, dans leurs dimensions économiques, financières, sociales et environnementales.

Ce guide s'adresse aux élus et aux collectivités qui souhaitent se lancer dans l'aventure d'un ou plusieurs projets d'énergie renouvelable. Quels sont les leviers qui peuvent être activés ? Quelles sont les étapes clés, les points de vigilance ? Comment capter des retombées pour le territoire et ses habitants.e.s. ? Quels sont les projets inspirants ? C'est pour répondre à ces nombreuses questions que Territoires Conseils propose cette boîte à outils sur les projets d'EnR territoriaux et citoyens développés par les collectivités, en partenariat avec le CLER, Espelia et Coopawatt.



Note à consulter sur : www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils.

Le maire peut-il accorder un permis de construire portant sur un terrain enclavé ?

Constat : Il peut arriver qu'un administré dépose un permis de construire à la mairie concernant un terrain enclavé, c'est-à-dire sans accès propre à la voie publique. Jusqu'à peu le maire aurait dû refuser ce permis, mais un arrêt récent du Conseil d'Etat vient modifier la situation.

Réponse : En effet, l'article R111-5 du code de l'urbanisme dispose que « le projet peut être refusé sur des terrains qui ne seraient pas desservis par des voies publiques ou privées dans des conditions répondant à son importance ou à la destination des constructions ou des aménagements envisagés, et notamment si les caractéristiques de ces voies rendent difficile la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie. »

Dans l'affaire portée devant la Haute juridiction, le maire n'a pas refusé le permis, il l'a simplement assorti d'une prescription spéciale en obligeant le pétitionnaire à produire au plus tard au moment du dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier, une copie de l'acte authentique de servitude de passage (...).

Le Conseil a validé cette initiative du maire en précisant que « la création d'une servitude de passage entraîne seulement une modification portant sur un point précis et limité qui ne nécessite pas la présentation d'un nouveau projet ».

Ainsi, un permis de construire peut donc être délivré par un maire sans qu'il n'existe à ce stade de servitude de passage régulièrement établie, à condition que cette situation soit régularisée au moment du début des travaux.

Références juridiques :

- article R111-5 du code de l'urbanisme ; CE, 3 juin 2020, n° 427781.

Partenariat

Le CLER

Le CLER - Réseau pour la transition énergétique (anciennement Comité de liaison pour les énergies renouvelables) est une association française, agréée pour la protection de l'environnement, créée en 1984. Elle a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement, la transition énergétique.

En 2018, le CLER fédère un réseau de plus de 300 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire français. Les acteurs du CLER mènent localement des projets concrets. Au sein de leur association, de



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

leur collectivité ou de leur entreprise, ils mettent en œuvre la transition énergétique sur le terrain, à l'aide de pratiques locales vertueuses et reproductibles. Par la diversité de leurs activités, de leur nature et de leurs champs d'action, ils contribuent à construire une vision transversale et cohérente de l'énergie.

www.cler.org

Retrouvez sur notre site....

Comment des scrutins municipaux organisés le 15 mars 2020 ont-ils pu être annulés faute de participation suffisante ?

Le 15 mars 2020, le Gouvernement a décidé de maintenir l'organisation du premier tour des élections municipales.

Lors de la passation d'un marché alloti, le pouvoir adjudicateur peut-il limiter le nombre de lots pouvant être attribués à un candidat ?

Le code de la commande publique pose le principe selon lequel « les marchés sont passés en lots séparés, sauf si leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes. L'acheteur détermine le nombre, la taille et l'objet des lots » (article L. 2113-10 du code de la commande publique).

Habitat indigne : quelles sont les nouvelles règles de transfert des pouvoirs de police au président de l'EPCI ?

L'entrée en fonction des nouveaux exécutifs implique de nouvelles décisions quant au maintien et/ ou au transfert des pouvoirs de police spéciale au profit des présidents des EPCI à fiscalité propre. L'habitat indigne connaît une procédure particulière.

Conseils municipaux et communautaires : des règles d'assouplissement à nouveau en vigueur

La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorise la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021.

Territoires Conseils – Banque des Territoires



72 avenue Pierre Mendès France — 75914 Paris Cedex 13
Tél. : 01 58 50 75 75
Web : www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils
Mail : territoiresconseils@caissedesdepots.fr

Territoires Conseils est un service de la
Direction du Réseau de la Banque des Territoires

En Direct, mensuel d'information, est adressé aux élus ayant fait appel aux services de Territoires Conseils.

Directrice de la publication : Elisa Vall

Rédactrice en chef : Marion Dupont

Journalistes associées : Claire Beauchamps, Agnès Fernandez

Ont contribué à la rédaction de ce numéro : Magali Da Silva, Catherine Donou, Sylvie Jacquemart, Claire Lelong, Benjamin Marin, Florence Mas, Isabelle Perriquet-Sadou, Bernard Saint-Germain, Benjamin Rougeron, Victor Rainaldi, Charles Vogin.

Réalisation : **gcom.**

Illustrations/Photos/© : p. 1- Antoine Chereau

p.2 - Tours Métropole

Imprimerie : Caisse des Dépôts ISSN 0996-8717

décembre 2020